

# Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce



Ivana Otasevic (auteurs : Véronique Guèvremont et Ivan Bernier)  
Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles  
Faculté de droit de l'Université Laval



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# Remerciements

Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF)

*\* Ce Guide s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec ([www.culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca](http://www.culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca))*

Québec 



## Auteurs

Véronique Guèvremont  
Ivan Bernier

Avec la collaboration de

Ivana Otasevic  
Charles Martin

Ce guide ne reflète pas la position officielle du Gouvernement du Québec

# Contexte

- *Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, septembre 2018 (Mesure du Plan culturel numérique du Québec);*
- Mise en œuvre de la Recommandation 2 de cette étude;
- Plusieurs années d'observation, de réflexion et de travaux sur ce thème;
- Étude de l'UNESCO « La culture dans les traités et les accords » (2017);
- Rapport Mondial 2015 et 2018 de la Convention de 2005 « Re|Penser les politiques culturelles ».



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Objectifs du Guide

- Sensibiliser les États aux implications possibles des négociations commerciales pour le secteur de la culture;
- Aider les États à développer leurs capacités afin qu'ils puissent choisir les clauses culturelles appropriées pour préserver leur droit souverain d'intervenir en faveur de la culture dans un contexte d'intégration des marchés;
- Présenter les meilleures pratiques qui ont été développées par certains États au cours des 15 dernières années;
- Inspirer de nouvelles initiatives de protection et de promotion de la diversité culturelle dans les accords de commerce (en particulier en matière de commerce numérique).



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# Présentation générale de la démarche

- Approche basée sur la pratique des États;
- Étude comparative de 99 accords de libre-échange conclus depuis l'adoption de la Convention de 2005;
- Identification des clauses culturelles les plus pertinentes se trouvant dans ces accords;
- Formulation de commentaires sur les clauses culturelles répertoriées.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# Plan de la présentation

Le Guide est structuré en quatre étapes :

- Étape 1 La connaissance préalable de son secteur culturel
- Étape 2 La préparation à la négociation d'un nouvel accord de commerce comportant des clauses culturelles
- Étape 3 L'incorporation des clauses culturelles dans l'accord en cours de négociation
- Étape 4 Le suivi de l'accord de libre-échange négocié et la mise en œuvre des clauses culturelles



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Étape 1- La connaissance préalable de son secteur culturel

## 1.1 Connaître sa propre économie de la culture et ses perspectives d'évolution à l'ère numérique

- Les secteurs actifs
- Les secteurs en émergence
- Les politiques à protéger ou à mettre en œuvre
- Les acteurs impliqués



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Étape 1 - La connaissance préalable de son secteur culturel

## 1.2 Comprendre les mécanismes du libre-échange et leur impact potentiel sur le secteur de la culture

- Les principes fondamentaux du libre-échange
  - \*\* Impact du traitement national sur les politiques culturelles**
- Le champ d'application des accords de libre-échange



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# Étape 1 – La connaissance préalable de son secteur culturel

## 1.3 Avoir une connaissance des clauses culturelles et des instruments commerciaux existants

- Les clauses culturelles générales (exception/exemption)
- Les limitations aux engagements spécifiques
- Les réserves
- Les clauses de traitement préférentiel
- Les références à la Convention de 2005



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

## Étape 2 - La préparation à la négociation d'un nouvel accord de commerce comportant des clauses culturelles

- Mettre sur pied une équipe de négociation à l'écoute des différents acteurs et réseaux culturels opérant sur le territoire national
- S'assurer d'avoir une bonne connaissance des objectifs poursuivis dans le domaine culturel par les autres États impliqués dans la négociation



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# Étape 3 - L'incorporation des clauses culturelles dans l'accord en cours de négociation

## 3.1 Le Préambule

Un exemple d'accord model qui contient une référence explicite à la Convention de 2005 et à la diversité culturelle:

*L'Accord économique commercial global (AECG) (Canada – Union européenne)*



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Étape 3 - L'incorporation des clauses culturelles dans l'accord en cours de négociation

## 3.2 Les définitions

Les définitions servent à circonscrire la portée des clauses culturelles (exception, réserves, etc.);

Exemple : la définition des « industries culturelles » utilisée dans presque tous les accords de libre-échange conclus par le Canada.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Étape 3 - L'incorporation des clauses culturelles dans l'accord en cours de négociation

## 3.3 Les exceptions

Exemple : le Canada incorpore une exception culturelle de portée générale dans presque tous ces accords de libre-échange conclus par cet État.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Étape 3 – L’incorporation des clauses culturelles dans l’accord en cours de négociation

## 3.4 Les limitations relatives aux engagements

- *Visent essentiellement les engagements en matière de services et de l’investissement*

Si listes positives: s’abstenir de prendre des engagements ou, si ce n’est pas possible, inscrire des limitations;

Si listes négatives: formuler des réserves pour exclure certains services ou protéger des politiques en vigueur ou à venir.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l’éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## Étape 3 – L’incorporation des clauses culturelles dans l’accord en cours de négociation

- Que souhaite-on protéger par le biais des limitations ou des réserves :
  - le contrôle de l’investissement étranger
  - le maintien des subventions
  - les quotas de contenus nationaux
  - les accords de coproduction audiovisuelle
  - d’autres types de politiques culturelles...



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## Étape 3 - L'incorporation des clauses culturelles dans l'accord en cours de négociation

- En matière de commerce électronique
  - la notion « produits numériques »;
  - les chapitres sur le commerce électronique peuvent contenir un engagement de non discrimination (de plus en plus fréquent);
  - la nécessité d'incorporer des clauses culturelles appropriées : l'exemple de quelques récents accords conclus par l'UE.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# Étape 3 – L’incorporation des clauses culturelles dans l’accord en cours de négociation

## 3.5 Les dispositions en matière de coopération culturelle et de traitement préférentiel

### Convention de 2005

#### Article 16 – Traitement préférentiel pour les pays en développement

*Les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu’à leurs biens et services culturels.*



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

## Étape 3 – L'incorporation des clauses culturelles dans l'accord en cours de négociation

- Les *Protocoles de coopération culturelle (PCC)* annexés à des accords de commerce négociés par l'Union européenne avec divers pays
- Les autres clauses de coopération culturelle et de traitement préférentiel



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

## Étape 4 – Le suivi de l'accord de libre-échange négocié et la mise en œuvre des clauses culturelles

- Veiller au respect des clauses culturelles;
- Mettre en place les mécanismes de suivi appropriés (en particulier en ce qui a trait aux clauses de traitement préférentiel);
- En cas de litige commercial entre deux Parties à la Convention de 2005, prendre en compte les objectifs et principes de ce traité (conformément à l'article 20 de la Convention).



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

# CONCLUSION



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada

**Merci pour votre attention !**

Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

[info@unescodec.chaire.ulaval.ca](mailto:info@unescodec.chaire.ulaval.ca)

<https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/>



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité  
des expressions culturelles  
Université Laval  
Québec, Canada